

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 04 MARS 2022 A 19H00

Convocation du 1er/03/2022

Etaient présents :

Messieurs BOULAY Olivier, CHARLES Alain, GRASTEAU Daniel, Romain TILLARD.

Mesdames KOLLA Marina, BOUCHER Marie-Laure, MEUNIER Nadège,

Absents excusés : Mmes JOFFROY Magali, SOUMAH-BARRIER Aline, M MESCHIN Jean-Michel, GONZALEZ Alfredo,

Mme BOUCHER Marie-Laure a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

### **Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil en date du 04 mars 2022.**

Le compte rendu de la réunion du 04 février deux mil vingt-deux est approuvé et signé par le conseil municipal.

### **Convention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de la station d'assainissement et la réhabilitation du réseau des eaux usées.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est possible d'établir une convention de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de la station d'épuration et du réseau assainissement avec l'Agence Départementale d'Ingénierie.

Cette mission comprend :

- la définition du programme
- la préparation du dossier
- l'aide au choix du maître d'œuvre
- le suivi du déroulement de l'opération

Durant toute la mission, l'Agence Départementale d'Ingénierie assure une assistance d'ordre technique et administrative et juridique au maître d'ouvrage.

Son coût est de 7 947.46 €TTC (à partir du coût des travaux)

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

### **Règlement de la pêche à l'étang communal pour l'année 2022**

Monsieur le Maire confirme la date d'ouverture pour l'année 2022 à savoir le 19 mars et la date de fermeture le 31 octobre. La pêche à l'année et à la journée sera ouverte tous les jours.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a un nouveau garde-pêche, il s'agit de M DASSE Sylvain.

Monsieur le Maire donne lecture du règlement de l'étang.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le règlement.

### **Tarifs de la pêche pour l'année 2022.**

Monsieur le Maire énonce les tarifs des cartes à l'année et à la journée de l'année passée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de ne pas changer les tarifs de vente des cartes de pêche à l'étang communal, à savoir :

- Carte à la journée : 7.00 euros

- Carte à l'année : 55.00 euros

### **Surplus de travaux pour les sanitaires de la salle polyvalente pour le lot maçonnerie.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise de maçonnerie BEATRIX a présenté un devis supplémentaire pour la fourniture et la pose du carrelage ainsi que de la faïence, et aussi pour des travaux d'isolation.

Le montant du devis s'élève à 6 930.86 € HT soit 8 317.03 € TTC

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis.  
La dépense est prévue à l'opération 45.

### **Surplus de travaux pour les sanitaires de la salle polyvalente pour le lot peinture.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise de peinture LEDUC a présenté un devis supplémentaire de peinture.

Le montant du devis s'élève à 2 134.21 € HT soit 2 561.05 € TTC

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis.  
La dépense est prévue à l'opération 45.

### **Organisation de la bibliothèque.**

Une réunion a eu lieu entre Monsieur le Maire, Alain CHARLES, Cathy DELPRAT, Aurore GAREL et M TRENIT du Conseil Départemental concernant les travaux à prévoir.

Cathy DELPRAT a exposé son souhait de modifier l'agencement et l'organisation de la bibliothèque, tout en sachant que l'association « l'école buissonnière » y occupe une salle prévue à cet effet le mercredi.

Elle souhaite être régulièrement reçue par les élus pour faire le point de l'activité.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rencontrer Mme DELPRAT ou une autre bénévole 2 fois par an au moment d'une réunion de conseil municipal.

### **Commission impôts.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission impôts est convoquée le 11 mars prochain.

### **Elections présidentielles.**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de donner leur disponibilité pour les élections de 10 et 24 avril prochains.

### **Question diverse**

Monsieur le Maire propose de prévoir une réunion de préparation des budgets commune et assainissement. Après concertation, le conseil municipal se réunira vendredi 11 mars à 19h30.

La séance est levée à 20h50.